



## Au sommaire

- Résultats T3 : tout pour les marchés
- PEG Orange : un nouveau fonds monétaire en 2024
- PEG Orange : Prochaines évolutions du PEG
- Actionnariat salariés : acompte sur dividende
- PER COL Orange : impacts de la réforme des retraites

## RESULTATS T3 2023

# Tout pour les marchés ... au risque du futur

Hélène Marcy & Sébastien Crozier

Les résultats présentés le 26 octobre, dans l'ensemble conformes aux objectifs du plan « Lead The Future », semblent avoir satisfait les investisseurs : le cours de l'action Orange est remonté autour de 11€, alors qu'il avait chuté, jusqu'à moins de 10€, juste après les résultats du T2.

Cependant, le plan stratégique n'exprime qu'une soumission aux marchés financiers, avec pour seul objectif la rentabilité à court terme. Alors que le cycle d'innovation sur les infrastructures arrive à son terme dans les pays matures, tous les projets d'expansion ou de diversification ont été abandonnés au profit d'un recentrage drastique sur les activités « cœur de métier », reposant sur 5 priorités annoncées :

- Hausses tarifaires (pour servir la stratégie valeur) en maintenant un taux de désabonnement (churn ou taux d'attrition) acceptable ;
- Plan de réduction des coûts ;
- Ralentissement des investissements : forte baisse des eCAPEX, à -7% ;
- Augmentation du cash-flow organique : 3,5 Mds€ sur 2023 (objectif 4 Mds€ en 2025) ;
- Hausse du dividende à 0,72€ dès 2024 (actuellement à 0,70€, ce qui est déjà trop pour permettre à Orange de se constituer un « trésor de guerre » pour se redéployer dans le futur).

Une analyse centrée sur une vision opérationnelle soulève de nombreuses questions pour le futur d'Orange et de ses personnels, relevées dans le communiqué de la CFE-CGC Orange et de l'ADEAS.

## La France toujours en difficulté

En France, la Direction se préoccupe surtout de diminuer sa masse salariale (actuellement, la pression porte plus particulièrement sur Orange Business, mais toutes les réorganisations récentes, comme celle de la Distribution, recèlent un

objectif plus ou moins avoué de baisse des effectifs) pour améliorer la marge d'EBITDAal.

Le chiffre d'affaire est en baisse (-0,5%, bien plus si on tient compte de l'inflation), toujours plombé par une baisse de 7,5% des services aux opérateurs (wholesale), malgré les augmentations tarifaires et une progression des ventes de détail.

Les résultats commerciaux s'améliorent par rapport au T2, mais, dans un marché en légère croissance, Orange continue de perdre des abonnés au Haut Débit Fixe (- 31 000 ventes nettes au T3 / - 55 000 au T2), toutes les résiliations ADSL n'étant pas transformées en abonnements Fibre. Sur le mobile, l'accélération est plus sensible (83 000 nouveaux contrats au T3 / 29 000 au T2), mais Bouygues Telecom continue de nous devancer avec 108 000 ventes mobiles sur la même période, tandis que notre taux d'attrition, à 11,9%, augmente d'un point. Nous payons le prix de la réduction de notre réseau de boutiques et de la faiblesse des outils SI.

Seule bonne nouvelle : tous les acteurs étant confrontés à la nécessité de restaurer leurs marges dans un contexte inflationniste, la guerre des prix connaît un armistice.

Dans le reste de l'Europe, la croissance du CA de détail, autour de 2%, très largement en dessous de l'inflation locale, est en repli par rapport au T2.

## Espagne : Zegona sème la zizanie... ou au moins le doute

Le risque d'échec du projet de fusion Orange Spain / MásMóvil persiste, en dépit des assurances affichées par la Direction d'Orange, qui attend un bouclage de l'opération d'ici fin 2023.

En effet, les remèdes demandés par la Commission européenne (CE) pourraient s'avérer douloureux : il s'agirait de céder une partie des fréquences mobiles détenues par Orange Spain et MásMóvil à DIGI (le MVNO roumain, devenu 4<sup>ème</sup> opérateur en Belgique et récemment implanté en Espagne), afin qu'il puisse y construire un 4<sup>ème</sup> réseau mobile. Lors du rachat de Jazztel par le Groupe, ces mesures avaient favorisé l'émergence de... MásMóvil, anéantissant finalement les succès d'Orange Spain.

Alors qu'une telle cession de fréquences se profile, MásMóvil se prépare à les utiliser pour déployer la 5G en zone rurale dans les 50 provinces espagnoles, à la surprise de tous les acteurs.

Dans le même temps, Zegona, le fonds d'investissement qui rachète Vodafone Spain pour 5 Mds €, indique être prêt à racheter aussi MásMóvil. Les deux entreprises étant 100% espagnoles, il « suffirait » d'un accord des autorités de régulation du pays, moins rigides que la CE concernant les fusions. Zegona s'annonce également prêt à travailler avec DIGI, ce qui permettrait à ce dernier de tirer pleinement avantage des fréquences qu'il récupérerait si le deal entre Orange et MásMóvil se concrétise.

On ne sait pas qui sortira gagnant de ce poker menteur, ni si la partie sera vraiment jouée d'ici Noël.

Pendant ce temps, le CA de détail d'Orange Spain augmente un peu plus vite qu'en France (on parlait de plus bas), mais la décroissance du CA wholesale est de même niveau (-7%).

## Orange Business :

### pendant la restructuration, les ventes continuent

Les services IT&SI soutiennent la croissance du CA, en particulier la cybersécurité (+13%) et les services d'intégration (+10%), mais les ventes de connectivité fixe et mobile continuent de décroître. Au final, le CA stagne à +0,6% (ne parlons pas des marges, l'EBITDAal n'est pas détaillé par segment lors des résultats trimestriels, mais on sait qu'il est nettement moins bon sur les services IT&SI que sur nos activités historiques).

Toujours sans plan stratégique, la Direction d'OB focalise son énergie sur un plan social ... visant à délocaliser une partie des activités. C'est tout dire.

## Afrique et Moyen Orient : locomotive du Groupe

À part les ventes d'équipements qui baissent de 1,5%, toutes les activités sont en croissance à deux chiffres, y/c les services aux opérateurs, particulièrement notable sur 4 « moteurs » :

- Data mobile (+17,8%),
- Haut-débit fixe (+17%),
- B2B (+20,3%),
- Orange Money + 28,2% (un record de croissance).

On peut s'en réjouir. Mais la croissance du CA du Groupe dépend désormais quasi-exclusivement de cette zone géographique. Notons que la diversification dans les services financiers, après un trou d'air, est un véritable succès.

## PEG ORANGE



# Un nouveau fonds monétaire en 2024

Stéphane Gouriou

Sans concertation avec les organisations syndicales, la Direction a décidé d'étoffer la gamme de fonds proposée au sein du Plan Epargne Groupe d'un nouveau fonds, de type monétaire, à compter du 02 janvier 2024. L'objectif affiché est de proposer dans le PEG un éventail plus large de couples rendement/risque, pour s'adapter à tous les profils d'épargnants-salariés.

Ce fonds monétaire de niveau de risque 1 (cf. [article sur la nouvelle échelle de risque](#)) permettra de sécuriser son épargne en vue d'un projet à court terme, à l'approche du départ en retraite, ou d'équilibrer un portefeuille avec un fonds peu risqué. À noter que contrairement au PER COL qui disposait déjà d'un fonds monétaire, le PEG n'en proposait pas : ce nouveau fonds comble cette lacune.

## Quel fonds ?

Le FCPE "Capital monétaire 1" du gestionnaire AXA IM est un fonds d'épargne salariale multi-entreprises. Il s'agit d'un fonds monétaire standard avec comme indice de référence

l'€STR capitalisé (€STR : European Short Term Rate, soit l'indice de référence monétaire calculé par la Banque Centrale Européenne. On peut le prononcer "Euro STR" ou "Ester").

Son portefeuille est composé à 60% de valeurs bancaires, entre 20 et 25% de valeurs corporate, le solde en obligations. Comme pour les autres fonds du PEG, les frais (commission de gestion, courtage, honoraire des commissaires aux comptes, etc.) sont pris en charge par Orange. Ce fonds sera accessible à tous les salariés des sociétés du groupe Orange adhérentes au PEG (liste en annexe du [dernier accord Groupe sur le PEG](#)).

## Un fonds monétaire ?

Un fonds monétaire investit principalement dans des instruments financiers à court terme, tels que des bons du Trésor, des certificats de dépôt et des obligations à court terme. Les fonds monétaires sont considérés comme des investissements relativement sûrs et liquides, avec une faible volatilité et une faible exposition aux fluctuations du marché. Ils sont souvent utilisés pour préserver le capital et pour obtenir un rendement modéré à court terme.

Ces dernières années, les fonds monétaires ont connu des performances médiocres, parfois légèrement négatives, en raison notamment des taux d'intérêt nuls voire négatifs instaurés par les banques centrales afin de stimuler l'économie après la crise financière de 2008.

Le point d'inflexion est passé, avec la hausse des taux d'intérêt mise en oeuvre par les banques centrales en réponse à l'inflation. Les fonds monétaires offrent désormais des rendements autour de 3 % par an. Si vous souhaitez d'avantage de rendement, avec en contrepartie une prise de risques accrue, il faudra vous tourner vers d'autres fonds du PEG.

## Quelle politique d'investissement responsable ?

Le fonds [Capital Monétaire Euro 1](#) est classé sous l'article 8 de la SFDR (la réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe). Il est labellisé [ISR](#) et [CIES](#) (Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale), lequel s'attache au respect de critères sociaux et environnementaux régulièrement ajustés et vérifiés. Plusieurs experts de la CFE-CGC Orange font partie du Comité de suivi, et participent aux Conseils de surveillance des fonds labellisés.

En matière d'investissement responsable, le gestionnaire AXA IM pratique une politique d'exclusion thématique (dont vous pouvez retrouver les détails [dans ce document – p 17 et suivantes](#)), qui exclut tout investissement dans les armes controversées, le tabac, l'huile de palme, les matières premières agricoles (souvent utilisées de manière spéculative au détriment des populations), le charbon, ou encore les entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Il reste encore beaucoup à faire pour améliorer les engagements ISR de notre épargne, et nous continueront de nous y employer, au sein du CIES, en sollicitant les réglementeurs qui peuvent influencer sur la politique des gestionnaires de fonds, et la Direction, pour développer les fonds ISR et les incitations à y investir, notamment via des politiques d'abondement adaptées (vous pouvez retrouver [dans les vidéos des 20 ans du CIES](#) les interventions d'Hélène Marcy sur le sujet).

## Bien, mais...

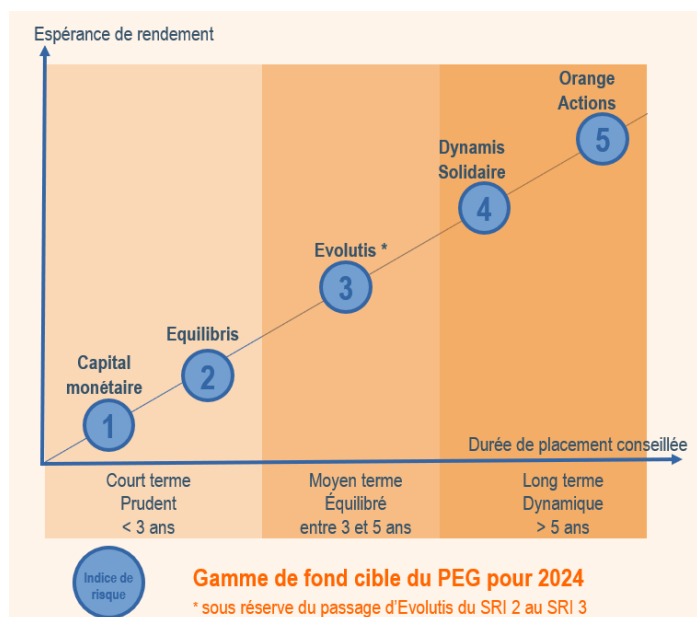
La CFE-CGC Orange et l'ADEAS demandent régulièrement à la Direction un choix plus vaste au sein du PEG et du PER

COL. Nous saluons donc l'arrivée de ce fonds qui répondra aux attentes des salariés et retraités qui veulent sécuriser leur épargne. Mais en ne choisissant pas le même fonds que dans le PER COL, on ajoute de la complexité.

Et pour répondre à la diversité des profils d'épargnants salariés, nous continuons à demander en complément des fonds plus offensifs visant des projets d'épargne à plus long terme, avec une espérance de rendement plus élevée.

## Prochaines évolutions prévues dans le PEG

Le travail de rééquilibrage des fonds en fonction de leur classement sur l'échelle de risque (SRI) est en cours avec les Conseils de surveillance concernés afin de proposer au sein du PEG une gamme de fonds couvrant l'échelle de risques de 1 à 5. Le fond Evolutis notamment doit voir son objectif de gestion changer pour être légèrement plus dynamique et évoluer vers un risque de niveau 3. L'objectif est d'obtenir une gamme de fonds répartie selon le schéma ci-dessous :



## Actionnariat salariés : acompte sur dividende

### En cash ou en parts ?

Le Conseil d'administration du 25/07/2023 a décidé le versement d'un acompte sur le dividende de l'exercice 2023 de 0,30€ par action. Il sera payé en numéraire le 6/12/2023, la date de détachement étant fixée au 4/12 2023.

Les actions Orange détenues dans votre PEG permettent de toucher cet acompte sur dividende :

**Si vous détenez des parts C**, les dividendes sont capitalisés dans votre PEG, c'est-à-dire utilisés pour acheter des parts supplémentaires, et soumis au régime fiscal du PEG (exonérés d'impôt sur le revenu, prélèvements sociaux de 17,2% sur les plus-values uniquement, lors du remboursement des fonds).

**Si vous détenez des parts D**, les dividendes sont versés en cash, après déduction du prélèvement forfaitaire unique (actuellement 12,8% d'impôts sur le revenu prélevés à la source + 17,2% de prélèvements sociaux) et entrent dans votre revenu fiscal de l'année. Ces versements génèrent des frais de traitement une fois par an : 5€ si vous avez moins de 250 parts et 12€ au-delà (guide tarifaire à retrouver dans « Mon profil », « documentation »).

Les parts C sont plus avantageuses sur le plan fiscal. Si vous avez besoin de retirer de l'argent, il est moins coûteux de demander le remboursement de fonds disponibles que de toucher les dividendes en numéraire.

### Comment arbitrer ?

Il est possible d'arbitrer à tout moment entre parts C et parts D. Si vous souhaitez modifier vos parts en vue de l'acompte sur dividende, il faut penser à le faire avant la date de détachement, à partir de votre compte Amundi : « Agir sur mon épargne », « modifier mes placements », puis sélectionner les fonds Orange Actions et/ou Cap'Orange et définir les montants que vous souhaitez basculer en parts C ou en parts D selon le cas. Cette action n'est possible que sur les fonds « Classique » ; sur les formules « Garantie », vous ne touchez pas les dividendes, qui sont conservés par la banque pour financer la garantie.

## PER COL ORANGE

# Impacts de la réforme des retraites

Hélène Marcy

## Disponibilité à l'âge légal de départ en retraite

Comme indiqué dans notre [fiche pratique](#), en vertu de l'Article L224-1 du Code monétaire et financier, votre PER COL (comme tout Plan Epargne Retraite) peut être rendu disponible dès que vous avez atteint l'âge légal de départ en retraite, **même si vous continuez à travailler**.

### À partir de quand ?

En conséquence de la réforme, l'âge légal de départ en retraite passe progressivement de 62 à 64 ans :

Date de naissance	Age légal de départ
Jusqu'au 31/08/1961	62 ans
Du 1/09/1961 au 31/12/1961	62 ans + 3 mois
1962	62 ans + 6 mois
1963	62 ans + 9 mois
1964	63 ans
1965	63 ans + 3 mois
1966	63 ans + 6 mois
1967	63 ans + 9 mois
À partir de 1968	64 ans

Par simplification, Amundi applique les 3 seuils suivants pour rendre votre épargne disponible :

Date de la demande	Age requis pour rendre le PER COL disponible
Jusqu'au 31/12/2026	62 ans
Du 1/01/2027 au 31/12/2031	63 ans
À partir du 1/01/2032	64 ans

### Comment faire ?

Il suffit de transmettre une pièce d'identité en cours de validité sur votre compte Amundi.

- Après connexion à votre compte épargnant, se rendre dans « Mon Profil / Mon état civil » pour télécharger une

copie de votre pièce d'identité.

Après vérification par Amundi, vos avoirs dans le PER COL deviennent disponibles sans autre condition (menu « Agir sur mon épargne » en haut à droite, puis « retirer de l'argent »).

### Utiliser son épargne disponible

A partir de ce moment, vous pouvez en disposer librement :

- En capital : vous pouvez en demander le remboursement en une ou plusieurs fois.
- En rente viagère : selon la formule qui vous convient le mieux (cette option nécessite que vous preniez contact avec Amundi pour la choisir et la mettre en place).

Vous pouvez mixer retrait en capital et rente viagère, ou simplement laisser votre épargne dans votre PER COL pour débiter les fonds au fil de vos besoins.

### Continuer d'épargner,

#### y compris après avoir quitté l'entreprise

Rendre votre PER COL disponible ne vous interdit pas de continuer à y épargner, même après votre départ en retraite, à condition que votre compte reste ouvert (il faut laisser de l'argent dessus).

Bon à savoir :

- Tant que vous disposez d'au moins une action Orange dans votre PEG, les frais de gestion de votre compte Amundi restent pris en charge par Orange même si vous avez quitté l'entreprise.
- Une fois en retraite (ou après votre départ de l'entreprise quel qu'en soit le motif), vous ne bénéficierez plus des abondements de l'employeur pour vos versements dans le PEG ou le PER COL : à vous d'évaluer si la rentabilité intrinsèque de ces placements vaut la peine de continuer d'y épargner, ou bien si vous disposez d'autres solutions plus rentables par ailleurs.

### Épargne pilotée : il faut peut-être ajuster

La réforme des retraites peut modifier votre date de départ en retraite. Si vous avez choisi un PER COL piloté, il est conseillé de vérifier et le cas échéant de modifier votre date prévisionnelle de départ, afin que la gestion pilotée s'y adapte.

Pour rappel, la gestion pilotée optimise vos placements en cherchant la performance en début de plan, et la sécurisation de vos gains à l'échéance du plan (voir notre [LEA #3/2022](#) pour plus de détails sur la gestion pilotée du PER COL Orange). Si vous partez en retraite plus tard qu'initialement prévu, il est judicieux de chercher à accumuler des gains pendant une période plus longue, et de retarder le moment de basculer sur des placements plus sécurisés, mais moins performants : c'est ce que fera pour vous la gestion pilotée, sur la base de la date que vous indiquez dans votre compte Amundi (Tuile PER COL, PER COL piloté "voir en détail", puis

"modifier" si nécessaire votre "horizon de placement", qui correspond à votre date prévisionnelle de départ en retraite).

### Et le PEG ?

L'incidence de la retraite est différente pour le PEG : seul le départ effectif en retraite est un motif de déblocage anticipé. **Il ne peut être utilisé qu'une seule fois.** Comme pour le PER COL, il reste possible de continuer à épargner sur son PEG après le départ en retraite. Mais les fonds resteront bloqués pendant 5 ans après leur dépôt, en contrepartie de la fiscalité réduite qui s'y applique (voir notre fiche « [Construire sa stratégie d'épargne](#) »).



### Pour approfondir

- **La retraite dans le Groupe Orange : anticiper pour être prêt ! Edition 2023.** Livret CFE-CGC Orange, qui vous permettra notamment de retrouver les grilles détaillées des âges de départ possibles et les étapes à préparer.
- **Épargne salariale et retraite : Comprendre, estimer et améliorer votre retraite.** Guide Amundi, à récupérer après connexion sur votre compte personnel, en rubrique "Actualités", en date du 22/09/2023.

**A noter :** pour évaluer le montant de votre retraite, nous vous conseillons d'utiliser en priorité les outils proposés via le site officiel <https://www.lassuranceretraite.fr>, qui reflètent la réalité de votre situation personnelle, plutôt que le simulateur d'Amundi, qui semble très optimiste sur les montants prévisionnels de retraite. Cela vous permettra en outre de bien séparer ce qui relève de l'assurance retraite et de votre épargne retraite. Vous pourrez ainsi mieux vous focaliser sur l'optimisation de votre épargne, sur laquelle vous êtes entièrement libre d'agir, et que vous pouvez composer de différents produits (PER Individuel ou Assurance Vie par exemple) pour compléter votre PER COL.

## Choisissez ceux qui agissent ! [cfecgc-orange.org](https://cfecgc-orange.org)

Lettre éditée en partenariat avec  
[www.adeas.org](https://www.adeas.org)



association  
pour la défense de l'épargne  
et de l'actionnariat des salariés

#### Vos correspondants CFE-CGC :

Sébastien CROZIER – 06 86 27 32 72  
Stéphane GOURIOU – 06 45 22 95 71  
Hélène MARCY – 06 71 27 05 86  
Nicolas TRIKI – 06 61 99 50 50

+ de contacts : [bit.ly/annuaireCFECCG](https://bit.ly/annuaireCFECCG)

Édité par CFE-CGC Groupe Orange & l'ADEAS.

Resp. de la publication : Sébastien Crozier  
Coordination et maquette : Hélène Marcy

Version électronique :

[cfecgc-orange.org/lettre\\_epargne](https://cfecgc-orange.org/lettre_epargne)

Vous abonner gratuitement :

[bit.ly/abtCFE-CGC](https://bit.ly/abtCFE-CGC)